

Montréal, le 10 février 2005

Monsieur Joseph Zayed  
Président  
Commission du BAPE  
a/s Madame Suzanne Bouchard  
575, rue Saint-Amable (bureau 2.10)  
Édifice Lomer Gouin  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Niocan a reçu hier les copies de documents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en relation avec les audiences du 17 au 20 janvier 2005 sur notre projet minier à Oka.

Bien que nous n'ayons pu réviser tous ces documents en détail, il y a deux aspects qui sautent aux yeux, pour ainsi dire.

La carte du MAPAQ, plan n° 15-2003-03 piece DB55 ne représente pas la réalité. La limite géologique de la carbonatite d'Oka, telle que montrée en jaune foncé, excède de 500 mètres le contour réel de la carbonatite et donc donne une fausse interprétation de la réalité. Il s'agit de souligner qu'en procédant ainsi, on inclut le puits de l'école Saint-Pierre à l'intérieur de la carbonatite, lequel se situait à 200 mètres à l'extérieur (et 1,5 km du puits de mine SLC) de la limite réelle de la carbonatite. Ce puits n'a pas été affecté lors des exploitations de la SLC.

Nous croyons que le MAPAQ aurait dû montrer la limite géologique de la carbonatite, qui est très bien établie, comme nous l'avons démontré au TAQ.

En procédant ainsi, le MAPAQ a pu exagérer le nombre d'étangs et les volumes (« futurs ») d'eau requis pour l'irrigation.

Le deuxième point que nous tenons à soulever est le rapport DM5.1 présenté le 28 janvier 2004 par le Comité de citoyens de Deux-Montagnes au ministre Mulcair.

Ce rapport utilise plusieurs références de l'étude déposée au TAQ par les experts consultants des Mohawks DD1.13. Or, nous vous demandons de vous référer à notre lettre DD1.13.1 eu égard à ce fameux rapport dont plusieurs erreurs furent démontrées devant les commissaires du TAQ.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

  
Richard R. Faucher,  
Président

RRF/pd

Montréal, le.....2005

M XXXXXX  
XXXXXXXX  
XXXXXXXX

Objet : Projet minier de la firme Niocan à Oka

Cher XXXXXX,

Compte tenu de l'intérêt public que suscite le projet minier de Niocan à Oka, nous souhaitons faire un bref retour sur l'enquête en cours du Bureau des audiences publiques sur l'Environnement portant sur les eaux souterraines et les eaux de surface de notre futur site minier. Nous désirons également rectifier un certain nombre d'inexactitudes et de faussetés qui sont présentement véhiculées à l'égard de notre projet.

Au cours des quatre jours d'audiences du BAPE tenus du 17 au 20 janvier dernier et présidées par le Dr Joseph Zayed, tous les intervenants concernés par ce projet ou qui entretiennent des craintes à son sujet ont pu s'exprimer en toute liberté et faire valoir leurs objections ou leurs interrogations même au delà du cadre strict de l'enquête qui portait spécifiquement sur la question de l'eau.

Parallèlement à cet exercice, nous nous élevons vivement contre la campagne de dénigrement et de désinformation menée contre nous par certains groupes d'opposants dont le Comité de Deux-Montagnes (CC2M). Nous déplorons dans un premier temps que ce regroupement s'autorise sans aucune légitimité à parler au nom de toute la population.

Dans une récente missive adressée le 18 janvier dernier au ministre de l'Environnement du Québec, M. Thomas J. Mulcair, et largement diffusée auprès des médias et des autres cabinets politiques, quelques opposants regroupés sous l'appellation de CC2M se livrent à un véritable exercice de dénigrement au sujet du projet de Niocan.

On tente d'ébranler, voir d'intimider les décideurs politiques et d'orienter l'opinion des commentateurs et des journalistes qui suivent ce dossier sans se soumettre à un exercice de dialogue rationnel fondé sur des données expertisées et validées scientifiquement.

Nous souhaitons répondre point par point à l'argumentaire de l'organisme et rectifier toutes inexactitudes ou propos biaisés contenus dans cette lettre et qui sont propres à induire en erreur les citoyens et autres observateurs intéressés au dossier.

.../2

Permettez-nous d'abord de vous rappeler succinctement les nombreuses étapes de validation que nous avons traversées avec succès au cours des cinq dernières années.

En 2000-2001, le Ministère des Ressources naturelles a accordé à Niocan un bail minier et autorisé l'utilisation des sites, des infrastructures et du parc à résidus à Oka.

En 2001, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a conclu que les opérations de Niocan pouvaient se faire en harmonie avec les activités agricoles et donné son aval au projet;

En 2002, le BAPE a conclu au terme d'une étude exhaustive sur la radioactivité, que notre projet ne représentait aucun danger pour les résidents locaux et ne mettait en péril ni la faune ou la flore ambiante.

La même année, les ministères fédéraux : Environnement Canada, Santé Canada, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada et la Commission canadienne de la sécurité nucléaire ont également validé le projet.

En 2003, dans une décision de 156 pages basée sur 28 jours d'audiences, le Tribunal administratif du Québec (TAQ) maintenait l'utilisation des espaces autorisés par la CPTAQ pour les infrastructures du projet.

En 2004, nous avons paraphé 22 pages d'engagements auprès du Ministère de l'environnement dont plusieurs portent précisément sur l'eau.

Dans les circonstances, nous nous sentons plus que légitimes d'agir promptement auprès des médias, des leaders d'opinion et des décideurs publiques afin que leur perception et leur compréhension de notre projet minier soit conforme à la réalité des faits. Ainsi, vous trouverez en annexe de cette lettre une fiche argumentaire relevant une à une les assertions mises de l'avant par la présidente du CC2M.

Depuis plus de cinq ans, nous n'avons ménagé aucun effort pour offrir à la population d'Oka un modèle d'intégration d'activités minières novateur en milieu agricole et semi-urbain, un projet hautement écologique et respectueux de la population locale. Non seulement avons-nous l'ambition d'être une exploitation minière modèle au Canada; nous nous sommes également engagés à restaurer l'ancien site contaminé de la St-Lawrence Columbian abandonné au milieu des années '70 et qui a laissé, avec raison, un goût amer à une partie de la population.

Plus que jamais, nous voulons nous assurer que notre projet est évalué en toute équité sur la place publique. Dans cette perspective, nous vous transmettons par la présente des éléments d'information essentiels à une évaluation juste des enjeux environnementaux, sociaux et économiques du projet.

Pour une partie de la population active et pour des jeunes qui souhaitent rester dans leur région et faire carrière dans un domaine autre que l'agriculture, Niocan représente

.../3

une alternative concrète, durable et respectueuse du milieu qui peut parfaitement se conjuguer harmonieusement avec les industries agricoles et récréotouristiques existantes localement.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à notre dossier et vous prions de recevoir, monsieur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

René Dufour, ing.  
Président du conseil d'administration et  
Chef de la direction

Pièces jointes :

- Argumentaire (lettre du CC2M adressée au ministre Thomas J. Mulcair )
- Présentation du Président du Conseil et chef de la direction de Niocan lors des audiences du BAPE, le 17 janvier 2005
- Rapport annuel de 2003 de Niocan Inc.
- Info-Nio 2003 (« De l'eau pour tous »)

C.C.

M. Jean Charest, Premier ministre du Québec  
M. Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement  
M. Michel Audet, ministre du Développement économique et régional  
M. Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs  
M. Jacques Chagnon, ministre de la Sécurité publique  
Mme Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation  
M. Benoît Pelletier, ministre délégué aux affaires autochtones  
M. Yvon Vallière, whip en chef du gouvernement  
M Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux  
M. Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du sport et des loisirs  
Mme Monique Jérôme Forget, présidente du Conseil du Trésor  
M. Jacques Dupuis, ministre de la Justice et leader du gouvernement  
M. David Whissell, adjoint parlementaire au Premier ministre

## FICHE ARGUMENTAIRE

**N.B. : Cet argumentaire se veut une réponse à la lettre expédiée le 18 janvier dernier au ministre de l'Environnement du Québec par la présidente du Comité de citoyens de Deux-Montagnes (CC2M) et dont vous avez reçu copie. La présidente soulève dans sa correspondance un certain nombre de principes évoqués dans le plan de développement durable présenté en novembre dernier par le Ministre Mulcair et qui, selon elle, viendraient en contradiction avec l'implantation du projet minier de Niocan à Oka.**

### 1. Santé et qualité de vie

**Affirmation : Quelles études ont évaluées rigoureusement les risques potentiels sur la santé des citoyens ? Un CPE (Centre de la petite enfance) et une école secondaire se situent à moins d'un kilomètre de l'exploitation. Les plus vulnérables seront exposés à des poussières fines et sèches reconnues comme pouvant affecter la santé de manière importante (incluant le cancer de poumon)**

Au cours des 15 années d'exploitation de la St. Lawrence Columbiun (1961-1976), alors que les méthodes d'extraction était à mille lieux de la qualité de celles proposées par Niocan, des investigations faites sur la santé de 158 travailleurs de la mine n'ont indiqué aucun des effets anticipés par le CC2M. Par ailleurs, le projet déposé par Niocan ne prévoit que des travaux d'exploitation sous-terrains alors que les résidus extérieurs seront maintenus à l'état humide afin d'éviter toute propagation de poussière dans l'air. D'ailleurs, les résidus ou la poussière potentielle sera constituée de calcaire, une matière qui n'est pas nocive et qui sera éventuellement offerte à l'industrie agricole pour fin d'enrichissement des sols de culture.

### 2. Équité sociale

**Affirmation : Qui a besoin d'une mine à Oka si ce n'est que les propriétaires et les actionnaires. Cette exploitation ne profitera pas à la majorité des citoyens de la région qui risque de voir sa qualité de vie et sa santé diminuer.**

L'économie d'Oka est dans un état désastreux depuis le début des années 90. Dans la région, la population active est notamment touchée par le déclin de l'industrie de l'automobile. En définitive, aucun projet majeur structurant n'est actuellement en phase de faisabilité ou de réalisation sauf le projet de Niocan. La mise en œuvre de cette exploitation aura des retombées économiques pour l'ensemble de la communauté locale et régionale. 160 emplois directs et

permanents seront créés sans compter les 350 emplois indirects générés par l'activité de la mine - c'est-à-dire – travaux de construction, ouverture de nouveaux commerces et prestation de services divers à la population. À cet apport d'activités économiques s'ajoute une appréciation prévisible de la valeur foncière résidentielle et commerciale locale en déclin depuis une décennie. Une étude de la firme comptable KPMG évalue à 781M\$ les retombées économiques au cours des 17 années d'exploitation prévues dont 35M\$ par année en services et en salaires au niveau régional. En comparaison, les revenus annuels des 67 producteurs maraîchers et pomiculteurs d'Oka sont d'environ 10M\$.

### 3. Protection de l'environnement

**Affirmation : En concentration élevée, les polluants atmosphériques agissent directement sur les plantes et cause des dommages de manière aiguë ou chronique. C'est connu. Le Parc d'Oka est un des principaux milieux récepteurs des poussières et produits chimiques produits par l'activité minière. Quelles études ont été réalisées au sujet de l'appauvrissement de la biodiversité et des espèces menacées ?**

Il n'y aura pas de polluant atmosphérique émis par l'exploitation minière de Niocan. Toutes les matières résiduelles des activités d'extraction sont récupérées, compactées et stockées en milieu humidifié afin qu'il n'y ait aucune émanation polluante dans l'air. Par ailleurs, la principale source de pollution atmosphérique identifiée à Oka et dans la région provient des activités de l'industrie agricole qui épand, grosso modo, diverses quantités de pesticides, herbicides et fongicides et une demi-tonne de fertilisants par hectare de terre, par année, dans la zone identifiée par le CC2M ; des produits qui se retrouvent inévitablement dans les sols, les nappes phréatiques et éventuellement dans les cours d'eau et la Baie d'Oka. Lors de l'enquête du BAPE sur la radioactivité, il fut démontré hors de tout doute que le radon qui est présent sur la carbonatite d'Oka n'affecte pas les plantes. S'il en était autrement, il n'y aurait plus de végétaux sur la dite carbonatite qui s'étend sur 20 Km carrés

### 4. Efficacité économique

**Affirmation : A-t-on une évaluation de l'effet de l'activité minière sur l'industrie agro-touristique ?...Comment le consommateur réagira-t-il face aux produits locaux poussant à proximité d'une mine et d'une usine de Niobium ?**

La mine de la St-Lawrence Columbiuim a été en opération pendant 15 ans dans des conditions qui sont loin d'être celles proposées par Niocan sans que cela n'affecte la croissance et le développement de l'industrie agroalimentaire et touristique à Oka. Le ferroniobium qui sera extrait de la mine n'est pas un produit

radioactif. Le BAPE a conclu en 2002 dans une étude exhaustive que cette activité minière n'aura pas pour conséquence d'augmenter significativement le taux de radon déjà présent à cet endroit depuis des millions d'années. Aucun effet significatif ni sur la faune ni sur la flore conclu le BAPE.

Le seul véritable danger de cet argument relève davantage du domaine du marketing que de la santé publique. Le pire des scénarios consiste à ce que des groupes locaux opposés à ce projet poursuivent une campagne d'autodestruction du potentiel récréotouristique régional en perpétuant à travers les médias le mythe sans fondement d'une activité minière qui corrompt l'environnement, ce qui est faux. Niocan ou pas, Oka demeurera le même terroir et continuera à produire comme il le fait depuis des décennies, des pommes, des cidres, des produits laitiers divers dont le célèbre fromage d'Oka et une multitude de produits maraîchers dont la qualité demeurera inchangée et la fiabilité éprouvée.

## 5. Participation et engagement

**Affirmation : Les citoyens d'Argenteuil et de Deux-Montagnes ont tenté de faire valoir que la mise en œuvre de la mine de Niocan ne correspondait pas à leur projet de société. La voix des citoyens et des autochtones est ignorée. Un référendum en 2000 dans la petite municipalité d'Oka qui rejetait à 62% le projet.**

Le CC2M s'arroge encore ici le droit de représentation de la population d'Argenteuil et de Deux-Montagnes. Il nous semble abusif qu'un tel comité puisse s'autoproclamer porte-parole de l'ensemble des citoyens. Au delà de ces considérations, on fait ici référence au référendum tenu en 2000 à Oka. Il est pertinent de souligner que la population du village d'Oka, qui est majoritaire dans cette localité, avait été exclue de l'exercice référendaire, laissant la voix aux seuls résidents de la paroisse. Malgré une campagne de désinformation intense de la part des opposants, 40% de ces résidents se sont prononcés en faveur du projet .

Concurremment à cet exercice délibérément restreint , un sondage effectué de porte à porte par un groupe de 12 citoyens auprès des résidents du village apporte un éclairage bien différent. 92% des répondants se sont prononcés en faveur du projet et ont signé une confirmation individuelle à cet effet. En 2003, à la suite d'une 3<sup>e</sup> activité portes ouvertes organisée par Niocan afin d'expliquer son projet à la population, 234 personnes ont fait parvenir leur curriculum vitae afin de postuler un emploi chez Niocan.

Rappelons de plus qu'en novembre 2003, lors de l'élection municipale d'Oka, l'équipe du Maire Yvan Patry et quatre de ses conseillers qui supportent le projet de Niocan furent élus contre les opposants au projet regroupés en parti politique

à l'occasion de ce scrutin. Il s'agit quant à nous d'une preuve tangible du soutien d'une forte proportion de la population locale.

## **6. Accès au savoir**

**Affirmation** : En 2002, le CC2M s'est engagé dans bien des dossiers au Parc National d'Oka (Oléoduc, aqueducs, gazoducs et bassin de décantation. Comment garantir aux milliers de jeunes d'aujourd'hui et de demain qu'ils pourront témoigner de la grande biodiversité du Parc d'Oka. Seront-ils condamnés à témoigner de la bêtise humaine ?

Précisons d'abord que la mine de niobium n'est pas située sur le territoire du Parc d'Oka et que les autorités compétentes mandatées par les gouvernements scrutent depuis maintenant plus de quatre ans les effets prévisibles de cette exploitation sur l'environnement. Jamais un projet de cette nature n'aura été aussi expertisé et jamais n'aura-t-on demandé à des promoteurs autant de garantis et d'engagements.

Depuis des décennies, de temps à autre, la plage d'Oka est interdite à la baignade à cause de phénomènes tels des taux de coliformes élevés, la chaleur intense en saison estivale ou des rejets de provenance agricole. Aucun lien n'a jamais été fait avec les activités minières locales. Il n'y en aura pas davantage avec le projet de Niocan.

Par ailleurs, dans ce discours sur la biodiversité, nous osons espérer que personne n'oublie l'humain et sa communauté qui doit générer des activités économiques raisonnables et propres à assurer sa vitalité et sa sécurité. L'activité économique bien pensée s'intègre à la notion de développement durable. Une société qui jouit d'une économie dynamique et saine est davantage en mesure de promouvoir et financer des activités de préservation de son patrimoine environnemental. En cela, nous rejoignons tous les objectifs énoncés par le ministre de l'Environnement et l'ensemble des citoyens soucieux d'assurer la pérennité de leur milieu de vie.

D'ailleurs, c'est dans cette perspective que nous souhaitons vivement depuis des années qu'un comité de vigilance impliquant les citoyens, la compagnie et les autorités locales soit mis sur pied afin de partager les préoccupations, les solutions et les défis de ce projet minier dans le but d'en faire une réussite collective. Les opposants s'y refusent avec la dernière énergie.

## 7. Protection du patrimoine culturel

**Affirmation** : Comment peut-on parler de préserver le patrimoine extraordinaire d'Oka et de ses paysages lorsqu'on veut y implanter sur un des plus hauts sommets six (6) grandes cheminées atteignant jusqu'à 40 mètres de hauteur ?

Mauvais renseignements ; manque d'information ou désinformation délibérée ; à vous de juger ? Précisons d'abord que le projet de Niocan n'est pas situé sur l'un des plus hauts sommets de la région mais bien dans une vallée. Il y aura effectivement six (6) cheminées de ventilation qui répondront aux normes très strictes d'émanation édictées par le Ministère de l'Environnement tel que spécifié dans le protocole d'engagements demandés à Niocan par les professionnels de ce ministère. Ces cheminées excéderont de quelques mètres le toit de l'édifice.

## 8. Prévention

**Affirmation** : Dans le cas qui nous concerne ici, nous sommes en présence de risques potentiels connus et la meilleure prévention est de dire NON à l'implantation de la mine. Coût 0 \$.

Cette phrase est typique d'un certain discours écologiste à la mode mais sans nuance. La présidente du CC2M parle de la présence de « risques potentiels connus ». Tout bêtement, on pourrait dire sans se tromper que la notion de risque potentiel connu ou non est inhérente à toute action ou réaction qu'elle soit de nature humaine, mécanique ou d'ordre naturel et ce dans n'importe quel domaine d'activité.

Dans le cas qui nous occupe, des scientifiques et des professionnels compétents, des experts gouvernementaux de la CPTAQ, du TAQ, du BAPE et de 5 ministères fédéraux travaillent depuis plus de 4 ans avec Niocan dans le but de déterminer, non pas s'il y a risque potentiel, mais bien s'il y a risque réel et en déterminer la nature exacte.

Dans cette perspective, leurs travaux ont déjà permis l'élaboration d'un protocole d'engagements de 22 pages signé par les dirigeants de Niocan. Tout ce travail mérite le respect. La remise en question systématique de la compétence et de l'intégrité de tous ces experts nous mène directement à une sclérose de toute initiative de développement. Nous risquons de nous retrouver, si ce n'est déjà le cas, dans une situation où l'expertise des scientifiques et des professionnels est suppléée par un mécanisme questionnable de perception populaire et de crainte du pire, le tout amplifié et véhiculé par les lobby environnementalistes.

L'énoncé de la présidente du CC2M fait donc appel à la philosophie de refus par anticipation de conséquences qui n'ont pas de fondement. Cependant, prétendre

comme elle le fait qu'il y a un coût 0 \$ associé à ce NON tient du sophisme. Il y a d'associé à ce refus des notions de travail, de salaires, de dignité et de l'espoir pour nos concitoyens locaux qui veulent assurer leur bien-être, leur sécurité et leur prospérité. Et cela est légitime et respectable bien au delà de nos causes et de notre militantisme respectif.

-0-0-0-

**Nous demeurons à votre entière disposition pour toute information ou explication supplémentaire au sujet du dossier de Niocan et qui serait de nature à vous éclairer d'avantage sur les tenants et aboutissants de notre projet minier à Oka.**

René Dufour,  
Président du Conseil et chef de la direction